

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024041207

Séance du 12/04/2024

Référence
2024041207

Objet de la délibération
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRATERNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS UNC

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	19	19

Date de la convocation
06/04/2024

Date d'affichage
06/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Thierry ROLLAND, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore MM : DEFFONTAINE Bernard, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JOLY Julien, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, ROLLAND Thierry, SELOSSE Olivier .

Excusés : HARDY Nicole ayant donné procuration à LEPERS Jean-Pascal, POULAIN/DEFFRENNES Brigitte ayant donnée procuration à JONVILLE Yves, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore, REFFAS Alain ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LIEVAIN Michel ayant donné procuration à FOUQUART Paul, FLEUROUX/TORCK Stéphanie ayant donné procuration à D'HULST Thierry.

Absent non excusé : LEBRUN/BOCQUET Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore

Objet de la délibération : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRATERNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS UNC

Il est de tradition que notre commune apporte son concours financier à la "Fraternelle des anciens combattants UNC".

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention annuelle à hauteur de 200 €uros.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 13/04/2024

Et

Publication ou notification du :
13/04/2024

Le Conseil Municipal,
Où son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder à l'association "Fraternelle des anciens combattants UNC" une subvention de 200 €uros.

- précise que le crédit subséquent est ouvert au chapitre 65 du budget communal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024
Le Maire,

Thierry ROLLAND.



La secrétaire de séance,

Aurore PROUVEUR..